

actionnaires aura lieu le 13 février prochain.

Banque de St Hyacinthe, dividende semestriel de trois pour cent, au taux de 6 p. c. par an, payable le 1er février prochain. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la dite banque aura lieu le 15 février.

Banque de Yarmouth, dividende semestriel de 2½ p. c. au taux de cinq p. c. par an, payable le 1er février prochain.

\*\*\*

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Banque Provinciale du Canada aura lieu le 23 janvier courant.

C'est la première assemblée générale de la banque qui a repris la suite des opérations de la défunte banque Jacques Cartier.

\*\*\*

La Banque de Montréal veut avoir pour son siège social, un édifice digne d'elle et de sa clientèle. On commencera incessamment les travaux de la nouvelle bâtisse qui sera un véritable ornement pour la métropole du Canada.

\*\*\*

Au mois d'avril prochain, la banque d'Hochelega prendra possession des magnifiques bureaux qu'elle aménage actuellement dans l'ancienne bâtisse de la banque du Peuple. Toutes les améliorations modernes en vue d'une grande rapidité dans les transactions, du confort des employés et de la clientèle sont mises à contributions par la direction de la banque qui veut que la principale institution financière canadienne-française, soit, sous tous les rapports sans exception—*up to date*.

## LA FIN DES LOTERIES

La loi passée à la dernière législature sur la fermeture des loteries devait être mise en vigueur le 1er janvier 1901. Elle l'a été, en effet, sans qu'il ait été nécessaire de faire intervenir la police.

On a prétendu, il y a quelque temps, que les directeurs et promoteurs des loteries de toute nature qui étaient en possession de chartes ne fermentaient leurs guichets que contraints et forcés et qu'ils étaient disposés à se laisser poursuivre plutôt que d'abandonner bénévolement de prétendus droits. On pa lait de faire un *test case* et de plaider au besoin devant toutes les juridictions avant de rendre les armes.

Les loteries les ont déposées et ce n'est pas un mal. Quelques intérêts

particuliers sont sans doute lésés par la loi qui abolit les loteries.

Mais les lois ne sont pas faites pour l'agrément ou le bonheur de quelques particuliers, elles sont ou doivent être faites dans un but d'intérêt général.

Nous voulons bien que certaines loteries aient pu faire quelque bien, si elles ont rempli fidèlement les obligations qui découlaient de leur charte. L'enseignement de la peinture, de la sculpture, du dessin doit être donné, répandu dans une ville comme la nôtre qui a besoin de former des artistes pour nos industries, mais est-il vrai qu'on ne peut trouver de fonds pour former des gens habiles dans l'art de la sculpture, de la peinture et du dessin qu'en les tirant de compagnies ou de sociétés de loteries. Evidemment non.

Nous sommes persuadés que les industriels qui ont besoin des dessinateurs, des peintres et des sculpteurs pour leurs industries seraient les premiers à souscrire pour la fondation d'une école d'arts industriels, s'ils en étaient sollicités. Personne ne serait mieux à même de diriger un mouvement dans ce sens que ceux qui dirigent les destinées de la Canadian Manufacturers Association.

Nulle autre que cette Association n'est à même d'obtenir les souscriptions volontaires de tous les industriels de la Confédération qui ont besoin d'artistes pour l'exécution de leurs travaux. Nulle autre n'est mieux placée pour obtenir des gouvernements, des municipalités et des diverses institutions toujours prêtes à aider au développement de l'instruction et de l'éducation. Les subventions nécessaires pour fonder des écoles d'arts industriels permanentes et ouvertes à tous ceux qui ayant des dispositions artistiques seraient tentés de vivre du produit de leur pinceau, de leur crayon ou de leur ciseau.

Non, pour cela, il n'est pas besoin des loteries. Nous ne voyons pas ce qu'elles ont produit de bon dans cette voie. Mais, par contre, nous savons qu'elles ont aidé à répandre le goût du jeu, des risques, et que pour des sommes de dix sous, de vingt-cinq sous, elles ont souvent dépouillé de pauvres diables qui auraient mieux fait d'acheter du pain pour leur femme, leurs enfants et eux-mêmes que de courir après un lot qu'ils avaient dix mille chances de ne pas gagner.

Les loteries sont finies, bien finies; ceux qui gagneront à leur suppression sont légion.

## LA PRODUCTION DES DIAMANTS

Ce n'est pas seulement la production aurifère qui s'est trouvée entravée par la guerre qui désole depuis un an l'Afrique du Sud mais c'est aussi la production des diamants.

L'Inde, dit M. Edouard Payen, avait eu, pour ainsi dire, le monopole de la production diamantifère jusqu'au dix-huitième siècle; à ce moment, vers 1727, c'est le Brésil qui vint occuper le premier rang, et enfin, en 1870, furent découverts les gisements du Cap. Leur importance est telle que, bien que le plus récemment exploités, ils sont ceux qui ont jeté dans le monde la plus grande quantité de diamants. On estime, en effet, que depuis que le diamant est connu, jusqu'en 1899, l'Inde a fourni 10 millions de carats valant 85 millions de dollars; le Brésil, 12 millions de carats, valant 100 millions de dollars; l'Afrique australe 62 millions de carats, valant 392 millions. Ces seuls chiffres montrent quel contingent ont apporté à la production diamantifère les mines de l'Afrique australe et avec quelle rapidité, grâce à elles, cette production a grossi.

On raconte que c'est en 1867 seulement que fut trouvé le premier diamant sud africain. Un Irlandais, nommé O'Reilly, ayant remarqué un diamant entre les mains des enfants du Boer Van Nieker, le demanda à ce Boer: celui-ci déclara avoir trouvé ce caillou sur les bords du fleuve Orange et, ne faisant aucune difficulté de s'en défaire, la donna à son interlocuteur. O'Reilly trouva à le vendre pour environ \$2,400, qu'il partagea avec Van Nieker. Ce dernier, était du reste, appelé à réaliser une fortune avec les diamants et à être tout au moins l'un des premiers à profiter de ce qui devait devenir une source de richesses pour son pays. En effet, deux ans, plus tard, il acheta pour \$2,000, à un Hottentot, un diamant de 83 carats, qu'il revendit bientôt \$50,000. La découverte d'un diamant d'une pareille valeur attira une grande foule de chercheurs. Les premiers efforts furent d'abord peu favorisés; on chercha le diamant sans grand succès dans les alluvions des fleuves; mais, à la fin de 1870 et en 1871, on trouva les mines du Du Poit's Pan et de Bullfontein, peu rémunératrices, il est vrai, puis celle de De Beers et celle de Kimberley."

Depuis 1882, presque toutes les mines du Cap ont été réunies sous la direction de la Société De Beers qui est devenue ainsi la plus grande